Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-07_12_05_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **12 mai** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 mai 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE, M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, M. de BODMAN, Mme VILBOU et M. LETERRIER*

***Excusés** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD, M. MAUPOINT, Mme CAILLE, Mme AVELINE-BRIGNON et M. COLAS*

***Pouvoirs** : Mme EZ-ZAFIR RICHARD donne pouvoir à M. JUHEL*
M. MAUPOINT donne pouvoir à Mme BETTLER
Mme CAILLE donne pouvoir à Mme SIMON-GRIMONT
Mme AVELINE-BRIGNON donne pouvoir à Mme DELANGHE
M. COLAS donne pouvoir à M.ADAM

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 18 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Stéphanie BOVE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

7. S.P.L. Dinan Cap Fréhel tourisme: désignation d'un représentant communal plouërais

Vu le courrier Du Président de la S.P.L. Cap Fréhel tourisme en date du 30 avril 2026 et reçu en nos services ce même jour,

La Commune de Plouër-sur-Rance figure, depuis mai 2025, parmi les actionnaires de la S.P.L. Dinan Cap Fréhel tourisme.

Dans ce cadre, sera organisée prochainement une Assemblée Spéciale réunissant l'ensemble des communes actionnaires, afin de procéder à l'élection du Président de cette Assemblée spéciale qui siège au Conseil d'Administration de la S.P.L..

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260513-07_12_05_2026-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DÉSIGNE un élu communal pour représenter la Commune de Plouër-sur-Rance au sein de l'assemblée spéciale de la S.P.L. Dinan Cap Fréhel tourisme :

  - M. Nicolas MAUPOINT

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme, le 12 mai 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-sur-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Stéphanie BOVE